

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 20/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Jérôme SERRE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Alexandre TEULIERES, Noémie VIEILLECHAIZE, Marion LACOMBE, Robin DAUBIGNARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robin DAUBIGNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère Classe

Mme le maire explique que suite au départ de la secrétaire de mairie en place, une personne va être recrutée par voie de mutation ;

Les mutations doivent se faire sur le même grade et échelon que ceux détenus par la personne mutée ;

Elle indique qu'au vu du tableau des emplois, il faut que la commune se prononce sur la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non-complet

Le tableau des emplois serait modifié comme suit :

Ancien effectif :

Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe : 0

Nouvel effectif :

Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la proposition de création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
à temps non-complet

Valide le nouveau tableau des emplois tel que présenté par Mme le maire

Charge Madame le maire de faire appliquer cette décision.

Le Maire,
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
Publié le

Secrétaire de Séance